



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 13 juin 2019
Procès-verbal n°282**

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Mickael Batista Da Silva
M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Vincent Mottet
Mme Anne Rieder
Mme Cecilia Schäfer
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. René Riem, Maire
Mme Maria Scheibler, adjointe

Excusé-e-s: M. Philippe Tièche
Mme Annick Maison, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 281 de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2019
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Questions orales / écrites
5. Divers
- Questions du public
6. Examen de demandes de naturalisations

Le président ouvre la séance à 19h30 en relevant que la dernière année de la présente législature a commencé il y a 12 jours. Les anciens appelaient cela l'année des hannetons, un insecte coléoptère nocturne qui revenait en masse tous les quatre ans en moyenne. Son souhait est que pour l'année à venir, la bonne entente ainsi que le respect mutuel entre Conseillères et Conseillers perdurent et se développent, au-delà des tensions et des chamailleries qui rythment parfois les campagnes électorales. Il souhaite que chaque membre du Conseil se montre impliqué dans le travail des commissions et du Conseil, à travers une bonne connaissance des sujets traités, notamment. Il remercie toutes et tous pour la confiance accordée pour la seconde fois, même si certains diront qu'ils n'avaient pas le choix.

1. Approbation du PV n° 281 de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2019

Le procès-verbal n° 281 est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président indique qu'il a repris, dans un document distribué aux Conseillers et qui établit le travail à venir des commissions, tous les sujets proposés et renvoyés en commission depuis octobre 2018. Il invite les Conseillers à lui faire parvenir d'éventuels autres points à traiter en commission, qu'il aurait oubliés, et il se fera un plaisir de les ajouter au document au fur et à mesure de leur réception. **Mme Papaioannou** se dit satisfaite de ce document qui permet aux commissaires et aux présidents de commission de ne pas passer à côté de certains sujets qui peuvent en effet se faire parfois oublier. **M. Fuser** félicite également le président pour ce document très pratique sous sa nouvelle forme. Concernant l'échéancier, **le président** passe en revue chaque point, et commence avec le premier point (« Parking provisoire entre l'école et la caserne ») et le point 9 (« Stationnement au village – Création de 15 places sur le chemin des Meurons »), tous deux étant liés, et demande à l'exécutif s'il a des nouvelles les concernant. **Mme Scheibler** répond qu'elle n'a pas d'information à faire à ces sujets. Concernant le point « Bornes de recharge pour véhicules électriques », **M. Mottet** indique une erreur de date du procès-verbal du Conseil municipal, et de même pour la ligne suivante (2029 au lieu de 2019). Au point « Réfection des trottoirs à Gennecy », **le président** ajoute les potelets à Gennecy, en face de la poste, demandés par Mme Corinne Maison, qui seront d'ailleurs prochainement installés, selon **Mme Scheibler**. Cette dernière informe par ailleurs que l'état des lieux des trottoirs de Gennecy a été mené, d'ailleurs en compagnie d'un membre du Conseil municipal. Pour ce qu'il a été estimé devoir faire l'objet de travaux, des demandes d'offres ont été adressées. Au sujet de la réfection du préau dit « Braillard », **Mme Scheibler** rappelle que les travaux auront lieu cet été. Elle en profite pour préciser que des poubelles à tri seront testées, suite à une demande du corps enseignant, et qu'une table de tennis de table sera installée, pour répondre à une demande de l'ASPADA, table qui figurait au budget 2020. Concernant la piste cyclable à la route d'Avully, **Mme Scheibler** indique que le département concerné a indiqué vouloir privilégier l'étude d'une telle infrastructure sur le chemin des Tanquons. Il est dès lors proposé d'examiner ce dernier point dans le cadre d'une prochaine commission des espaces publics, routes et environnement. Concernant l'indemnité aux sapeurs-pompiers, **M. Riem** précise que les communes d'Avusy et de Chancy ne la pratiquent pas, au prétexte que les compagnies de sapeurs-pompiers

communaux sont sous statut de volontaires. Avully ayant par contre introduit ce principe d'indemnités, la question est réglée pour lui. Par ailleurs, **le président** propose de supprimer le point «Réhaussement immeubles Gennecy », constatant qu'il n'y a pas eu de retour des initiateurs depuis 2017. **M. Riem** indique à ce sujet qu'au cas où un retour parviendrait à la mairie, le Conseil municipal en serait informé. Concernant la création d'une crèche avec les communes avoisinantes, **M. Riem** indique que les statuts pour une crèche intercommunale Avully-Avusy (pour rappel, la commune de Chancy avait souhaité se retirer du projet) sont prêts, mais comme le projet de création de crèche est, pour l'heure, stoppé, on ne peut avancer. **Le président** propose de mettre ce point « en attente », pour l'importance qu'il revêt pour la commune. Concernant les trois sujets « terminés », **le président** demande si les panneaux ont bien été installés sur le sentier des scouts, à quoi **M. Riem** répond par l'affirmative.

Le président informe par ailleurs que le bureau a reçu un courrier de M. Jeremy Moret concernant son souhait de mettre en place une école de musique sur la commune d'Avully. **M. Fuser** donne lecture de cette lettre. Il propose ensuite que ce sujet soit renvoyé à la commission Culture et sport. **Mme Papaioannou** estime que ce sujet est plus du ressort de la commission des bâtiments. **M. Baudin** propose quant à lui de renvoyer aux 2 commissions, avec la priorité à la commission Culture et sport, afin de discuter d'abord sur l'opportunité de créer une école de musique à Avully. Ensuite viendrait la question de savoir où accueillir une telle structure.

Le renvoi de ce courrier à la commission Culture et sport est accepté à l'unanimité.

Le président rappelle par ailleurs qu'une commission plénière a été fixée au jeudi 27 juin, pour faire suite à la réunion que l'exécutif aura le 20 juin avec la direction de l'aéroport. Cette séance pourra être annulée selon les résultats de la rencontre.

3. Communications du maire et des adjointes

Mme Scheibler signale :

- que la commune a manifesté son intérêt à participer à l'opération « la nuit est belle » du 26 septembre prochain, qui consiste à éteindre l'éclairage public dans tout le Grand Genève, ceci afin de répondre à une demande de ce Conseil ainsi qu'à une présentation de l'ACG. Elle ajoute qu'au cas où toutes les communes ne participeraient pas à cette opération, cette dernière pourrait se révéler difficile à concrétiser.
- que dans le cadre du Festival Country de Chancy, un repas de soutien sera organisé en faveur des enfants malades des HUG, le jeudi 11 juillet, sur demande de l'exécutif de Chancy. Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune ainsi que sur sa page facebook.
- que lors de sa soirée annuelle, l'Harmonie a tenu à remercier la commune pour le soutien qu'elle apporte à l'école de musique.

M. Riem signale :

- que les SIG viennent de confirmer leur décision d'effectuer des travaux de renouvellement de la conduite d'eau à la route d'Epeisses, de la place de l'Arche jusqu'au Banc de Pierre avec, en parallèle, une pose de tubes vides pour le service de l'électricité. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2019, et dureront entre 4 et 6 mois. Les travaux seront en demi chaussée avec une circulation alternée et un

rendu des places de stationnement au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Enfin, les SIG ont été avertis du passage de véhicules agricoles sur ce tronçon.

- que des travaux divers seront menés au presbytère, sur la route de Moulin-Roget, en coordination avec Swisscom et les SIG, du 1^{er} au 26 juillet. La circulation sera interrompue durant cette période, et les riverains auront à faire un détour pour accéder à leur logement. Les SIG s'occuperont de communiquer cet événement à la population concernée. **M. Gandolfo** précise que la commune fera une communication en bonne et due forme une fois que toutes les données seront connues.
- qu'il a obtenu de M. Rey, propriétaire de la parcelle n°2277, le prix de Frs 400.-/m². Le notaire est maintenant chargé d'établir un avenant à l'acte-vente et de demander à nouveau à l'Etat s'il souhaite exercer son droit de préemption.

4. Questions orales / écrites

Aucune question.

5. Divers

Mme Rieder rappelle que l'Association des locataires d'Avully (ALA), avec le soutien de la SPG, avait fait installer des distributeurs de sachet à déjections canines dans Gennechy ainsi qu'à l'angle des chemins Meunier et Bachères, répondant ainsi à un réel besoin des propriétaires de chiens. Or ce distributeur a été enlevé par la commune car il est situé sur du domaine public. Elle le déplore, d'autant que ce chemin est très fréquenté et qu'il est devenu dégoûtant d'y marcher. **Mme Scheibler** répond que les distributeurs devant être régulièrement remplis par les employés communaux, leur emplacement doit tenir compte des tournées qu'ils effectuent. L'ALA doit concerter la commune préalablement à toute volonté qui impacte la commune, ce qui est le cas en l'occurrence. Les rapports sont bons et il est possible de discuter du sujet avec cette association. **M. Fuser** estime quant à lui qu'il y a des distributeurs en suffisance, notamment pas très loin du lieu indiqué (une quarantaine de mètres) et que ce n'est malheureusement pas en multipliant les points de distribution que les quelques propriétaires récalcitrants se comporteront mieux tandis que ceux qui prennent soin de faire attention utilisent à bon escient les points existants.

M. Fuser propose de convoquer une séance de la commission de l'aménagement au mois de septembre afin de discuter de l'opportunité de créer un centre des arts et de la culture dans le village d'Avully. En même temps, la commission pourra débattre d'une question soulevée récemment par les Conseillers, à savoir les actions que la commune pourrait entreprendre dans le cadre de son développement. Car si la création de logements est rendue difficile à Avully, la création de lieux sociaux ouverts au publics, centre culturel ou crèche, ne l'est pas. **Mme Papaioannou** indique que la demande de M. Jeremy Moret pourrait également figurer à l'ordre du jour de cette séance de commission. **M. Baudin** estime qu'il faut attendre les résultats de la rencontre du 20 juin avant de se prononcer sur un quelconque projet à entreprendre. **M. Fuser** précise que sa proposition se démarque de celle de M. Moret, en ce sens qu'elle s'adresse au besoin général d'une partie de la population de s'exprimer à travers l'art et la culture, tout medium confondu. **Mme Scheibler** indique qu'il faudra attendre l'état des lieux du département concerné, sans doute pas avant septembre, et elle précise qu'un changement de zone n'est pas anodin, qu'il se paye en temps ainsi qu'en terme de perte de zone à bâtir. **M. Fuser** répond que certaines infrastructures ont la possibilité d'être construites en zone 4B de développement, et

l'intention n'est pas forcément de déclasser de la zone, compte tenu de la difficulté d'obtenir une zone 4B de développement au niveau communal. D'autre part, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique, le PSIA 2030, pourrait très bien se voir réévalué d'ici là, et la commune pourrait être satisfaite de pouvoir disposer en 2030 de zones 4B de développement.

L'envoi en commission de l'aménagement du sujet proposé par M. Fuser est approuvé à la majorité des voix.

M. Fuser fait enfin part de l'agression verbale très violente, accompagnée de menaces, dont il a été victime de la part d'un habitant d'Avully sur un chemin vicinal de la commune, lors d'une séance de gym en compagnie de son coach sportif.

La séance est levée à 20h15.

Le Président

La Secrétaire